



## contestation d'un devis signé

Par **mel2005**, le **23/07/2011** à **17:48**

Bonjour.

J'ai récemment été victime d'une arnaque par des plombier.

Ils m'ont facturé des frais de réparation d'une fuite d'eau à 650 eur. je suis étudiante c'est mon 1er logement, je ne m'y connaît pas du tout, donc je signe le devis et je paie.

Quand j'envoi le devis à mon propriétaire, il m'annonce que je me suis bien fait avoir.  
je contacte un autre plombier qui, pour les mêmes travaux me fait un devis à 150 euros.

Puis-je saisir le juge de proximité? (même si j'avais signé et donc "approuvé" le devis)

Par **BELFACE**, le **13/03/2014** à **16:59**

Devis signé après les 8 jours je constate des prix trot élevés que faut-il faire pour changer.Merçi de votre réponse.TEL 0475231323